



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à projets

**Devenir
une communauté
French Tech France**

Labellisation **2026-2028** des Capitales
et Communautés **French Tech**

PRÉAMBULE

QU'EST-CE QUE LA FRENCH TECH ?

Créée en 2013, la **Mission French Tech** (administration rattachée à la Direction générale des Entreprises du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique) participe aux politiques publiques de compétitivité, de développement des entreprises et de souveraineté, portées par l'Etat.

La Mission French Tech est chargée de déployer les politiques publiques à destination des start-up et de fédérer l'écosystème des start-up françaises, en France et à l'international, écosystème communément appelé la « French Tech ».

Elle déploie, également, la marque d'Etat « La French Tech », qui permet à son réseau de structures labellisées de décliner une identité visuelle partagée autour d'un logo, le coq rouge, et d'outils de communication (dénomination adoptée pendant la période de labellisation, charte d'usage, etc.).

L'écosystème French Tech désigne toutes les entreprises tech et un ensemble dynamique d'acteurs ou d'initiatives qui favorise la croissance des start-up et scale-up, en les accompagnant dans leur parcours de création, de financement et de mise sur le marché des solutions innovantes.

Pour la période 2026-2028, les principaux enjeux auxquels devra répondre la French Tech sont les suivants :

- Favoriser l'accès aux marchés publics et privés et favoriser l'utilisation des solutions développées par les entreprises de la French Tech ;
- Faciliter l'accès aux financements (fonds d'investissement, refinancement, etc.) ;
- Renforcer la souveraineté numérique et la compétitivité technologique des start-up et scale-up françaises et les liens avec les acteurs de la recherche ;
- Ouvrir l'écosystème à tous les talents.

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTE FRENCH TECH ?

Les Communautés French Tech en France sont des associations labellisées par la Mission French Tech. Ces groupements d'entrepreneuses et d'entrepreneurs bénévoles reposent sur l'engagement collectif de leurs membres.

Elles ont vocation à :

- Animer la communauté entrepreneuriale locale ;
- Contribuer à la structuration du réseau de la French Tech.

Présentes sur l'ensemble du territoire national (métropole et Outre-Mer) au sein de territoires disposant d'un secteur tech dynamique et émergent, les Communautés French Tech sont des acteurs clés de l'animation et de la diffusion de l'information au niveau local. En lien avec les Capitales French Tech, elles favorisent la mise en réseau des acteurs et contribuent ainsi au développement des start-up et scale-up présentes sur leur territoire.

1. Animer la communauté entrepreneuriale locale

Au sens large, l'écosystème French Tech désigne un ensemble dynamique d'acteurs et d'initiatives qui favorise la croissance des start-up et scale-up, en les accompagnant dans leur parcours : de la création, au financement, de la mise sur le marché des solutions innovantes développées et jusqu'au passage à l'échelle et à l'industrialisation.

Les Communautés French Tech jouent un rôle central de développement des écosystèmes tech territoriaux. Elles initient des actions destinées à intensifier les synergies entre start-up et scale-up, acteurs privés ou publics et de participer à la visibilité ainsi qu'au dynamisme de l'écosystème territorial.

2. Participer à la structuration du réseau French Tech

Les actions initiées et réalisées par les Communautés French Tech participent aux politiques publiques de compétitivité, de développement des entreprises et de souveraineté, portées par l'Etat.

Les Communautés French Tech constituent l'échelon de proximité du réseau French Tech. En tant que structures labellisées, les Communautés participent au dialogue et aux travaux menés par l'administration autour de la stratégie nationale visant à accompagner les entreprises innovantes.

Pour les Communautés French Tech disposant d'une Capitale de référence, une feuille de route territoriale conjointe est mis en place, pour permettant d'assurer la bonne collaboration des structures labellisées sur un même territoire.

Les Communautés French Tech participent à la visibilité du label « French Tech ».

Pour mener à bien ces deux objectifs, les Communautés French Tech doivent accompagner et soutenir les actions favorisant l'émergence, la croissance et la mise sur le marché des solutions innovantes développées par les start-up et les scale-up de leur territoire. Ces actions doivent s'inscrire dans les grands enjeux auxquels font face les entreprises innovantes, dans un contexte économique en profonde mutation.

POURQUOI DEVENIR UNE COMMUNAUTE FRENCH TECH ?

L'écosystème de la French Tech regorge d'entrepreneurs passionnés, ayant à cœur de partager leur expérience avec les communautés locales d'entrepreneurs situées partout en France.

C'est de l'engagement et de la mobilisation des acteurs du terrain qu'est né le tissu associatif de la French Tech. Les Communautés French Tech ayant vocation à être labellisées dans le cadre du présent appel à candidatures occuperont un rôle central dans sa visibilité et sa notoriété, y compris au niveau international, et constituent un atout majeur pour la filière technologique française.

La création du label de « Communauté French Tech », attribué par la Mission French Tech, vise ainsi à accompagner cette dynamique associative et l'amplifier par le travail en réseau. En effet, grâce à sa structuration sur l'ensemble du territoire, les futures Communautés French Tech intégreront un réseau animé par la Mission French Tech, deviendront des partenaires clés de l'Etat et bénéficieront d'échanges entre pairs avec les autres Communautés.

1. Pour renforcer la visibilité de son association avec l'utilisation de la marque « French Tech »

L'octroi du label de « Communauté French Tech » permet d'utiliser la marque d'Etat¹ « la French Tech » et son emblème, le coq rouge, durant les trois années de labellisation.

Fortement établie et reconnue, en France comme à l'international, la marque « la French Tech » permet de renforcer la visibilité des associations et des projets menés et est vecteur d'attractivité auprès des partenaires potentiels.

L'obtention du label de « Communauté French Tech » constitue la reconnaissance de l'engagement et du sérieux de l'association, au sein de son écosystème local, et permet de la positionner comme acteur clé du territoire dans le domaine de l'innovation technologique et de l'accompagnement des start-up et scale-up.

Pour faciliter leur identification en tant qu'associations intégrées au réseau French Tech, les associations sont invitées à utiliser un nom French Tech indiquant leur secteur géographique concerné.

2. Pour intégrer un réseau associatif développé en France et à l'international

Pour renforcer la dynamique de chaque association, l'animation des Capitales et Communautés French Tech, menée par la Mission French Tech sous la forme d'un réseau permet :

- Le partage de connaissance et d'expérience ;
- La collaboration autour de projets communs ;
- La facilitation de la mise en avant d'un secteur ou d'une thématique commune à plusieurs territoires (ex : IA, spatial, industrie, health tech, blue tech, etc.).

La Mission French Tech organise tous les ans des temps forts (Community Summit, Conseil national des Capitales et Communautés, Rentrée de la French Tech, etc.) permettant à l'ensemble de son réseau de se rencontrer et d'échanger.

En 2023-2025, 114 Capitales et Communautés French Tech ont été labellisées dont 66 Communautés à l'international (dans 52 pays). La densité de ce réseau est source d'opportunités et un réel atout pour le rayonnement de l'écosystème territorial porté par l'association ainsi que pour les entreprises locales qui y sont implantées.

Que ce soit pour mettre en avant une filière, accompagner une entreprise à l'internationalisation ou faciliter les mises en relation avec des investisseurs, les associations labellisées bénéficient des contacts et de l'expérience de l'ensemble du réseau.

Vous vous retrouvez dans ces missions (animation de l'écosystème tech au niveau local, point de rencontre et d'échange des entrepreneurs locaux, mise en avant d'un secteur tech clé, etc.) et souhaitez bénéficier des avantages attachés au label de « Communauté French Tech » ?

Alors, candidatez pour faire partie du réseau des Communautés French Tech France labellisées de janvier 2026 à décembre 2028 !

¹ La marque d'Etat « La French Tech » est une marque collective encadrée par une charte d'usage.



Julie Huguet **Directrice de la Mission French Tech**

Le réseau French Tech est un modèle unique en Europe. Il repose sur un partenariat inédit entre l'État et les entrepreneurs, au service du développement des start-up et scale-up françaises, en France comme à l'international. Porté par une marque forte, il s'appuie sur l'engagement d'entrepreneurs et entrepreneuses bénévoles, soutenus par la Mission French Tech, pour faire grandir l'innovation sur tous les territoires.

La French Tech est, aujourd'hui, l'une des marques publiques les plus puissantes. Elle fédère l'ensemble de l'écosystème tech — entrepreneurs, institutions, grands groupes — autour d'un langage commun et de valeurs partagées : innovation, audace, solidarité et résilience. Bien plus qu'un symbole, c'est un outil stratégique au service de l'économie française.

Au cœur de cette force : le réseau.

En France, les Capitales et Communautés French Tech s'inscrivent pleinement dans les dynamiques régionales et jouent un rôle clé dans le développement de l'innovation en région. Elles connectent les entrepreneurs aux acteurs publics et privés, font émerger et rayonner les réussites locales, et contribuent à renforcer l'attractivité des territoires. Ancrées dans les écosystèmes locaux, elles agissent sur des enjeux structurants pour les start-up : diversité et inclusion dans la tech, accès aux clients, accès aux financements, accompagnement de la croissance et montée en compétences. Aujourd'hui, 17 Capitales et 31 Communautés French Tech en France ont accompagné plus de 6 000 start-up, grâce à l'engagement de 1 400 bénévoles.

À l'international, les Communautés French Tech prolongent et amplifient le rayonnement de la marque. Présentes dans 66 pays, elles accompagnent les entrepreneurs français dans leur développement à l'étranger en leur offrant des points d'entrée stratégiques vers de nouveaux marchés. Elles aident les entreprises à comprendre les écosystèmes locaux — pratiques, cultures, réglementations — et les connectent aux bons interlocuteurs : entrepreneurs, investisseurs, grands groupes et décideurs publics. Ce réseau constitue un levier essentiel pour sécuriser et accélérer l'implantation internationale des start-up françaises, tout en renforçant l'attractivité de la France comme hub technologique.

Rejoindre le réseau French Tech, c'est s'engager dans une dynamique collective au service de la souveraineté technologique française. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui l'appel à candidatures pour la labellisation du réseau French Tech sur la période 2026–2028. Obtenir la labellisation, c'est à la fois une reconnaissance du travail accompli, une responsabilité au service des start-up et des territoires, et une opportunité d'amplifier son impact.

SOMMAIRE

I. VOTRE STRUCTURE : ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET ENGAGEMENTS.....	8
II. LE TERRITOIRE DE VOTRE COMMUNAUTE.....	11
III. L'ACTION DE VOTRE COMMUNAUTÉ : FEUILLE DE ROUTE ET FINANCEMENT.....	13
IV. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	15
ANNEXE 1 : PROCESSUS DE DÉLABELLISATION.....	17
ANNEXE 2 : EXEMPLE DE LETTRE DE SOUTIEN (DOCUMENT À SIGNER)	19
ANNEXE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	20
ANNEXE 4 : CHARTE D'ENGAGEMENT DES STRUCTURES LABELLISÉES.....	22

I. VOTRE STRUCTURE : ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET ENGAGEMENTS

Le dossier de candidature devra présenter votre structure (organisation, fonctionnement et engagements) pour démontrer votre capacité à porter le label « Communauté French Tech ».

1. Votre structure

Personne morale et statut juridique

Vous devez indiquer quelle est la personne morale² (préexistante ou non) qui portera le label de Communauté French Tech.

Les structures éligibles à candidater sont les associations de droit privé déclarées et ayant un établissement domicilié en France (association, société coopérative d'intérêt collectif, etc.).

2. Votre organisation

Le propre d'une Communauté French Tech étant de mobiliser son écosystème local, son organisation se doit d'être représentative de la pluralité des acteurs qui le composent.

A ce titre, une attention particulière sera apportée, dans le cadre de l'appréciation de votre candidature, aux éléments suivants :

- **Profil du Président de l'association** (ex : fondateur, co-fondateur ou dirigeant d'une start-up ou scale-up, cadre d'une grande entreprise, etc.) ;
- **Profil des membres de l'instance de gouvernance** (ex : présence, au sein de l'instance de gouvernance, d'une majorité d'entrepreneurs³ issus de start-up ou scale-up, également d'entreprises technologiques et innovantes, d'acteurs économiques privés ou publics, etc.) ;
- L'objectif de **représentation des femmes dans l'écosystème French Tech** doit transparaître dans la composition de l'instance de gouvernance de l'association ;
- La **représentation incarnée par la gouvernance de l'association** doit contribuer à l'objectif d'inclusion de tous les talents dans l'écosystème.

La liste des membres de l'instance de gouvernance (nom, prénom, entreprise, position, email, téléphone) sera à joindre à votre dossier. Les changements d'équipe de gouvernance doivent être signalés, à la Mission French Tech sans délai.

Durant la période de labellisation, les membres de la direction de l'association (Président et membres de l'instance de gouvernance) seront amenés à :

- Représenter la Communauté French Tech tant au niveau local que lors d'événements nationaux ;
- Faciliter les mises en relation, en s'appuyant sur leur réseau professionnel, pour assurer le déploiement du projet d'association de la Communauté ;

² Les statuts de l'association doivent être déposés et enregistrés au plus tard le 15 avril 2026.

³ Fondateurs, co-fondateurs, dirigeants niveau COMEX ou C-Level.

- Participer à l'animation de l'écosystème et au développement des entreprises innovantes du territoire.

La Communauté peut désigner un référent de la communauté pour assurer, notamment :

- La réalisation des actions, portées par la Communauté dans le cadre de son projet d'association et, le cas échéant, mettre en œuvre la collaboration avec la Capitale de référence ;
- La coordination avec les partenaires du réseau (Mission French Tech, les Capitales et Communautés French Tech).

Le contact du référent de la Communauté (nom, prénom, fonction, email, téléphone) sera à joindre à votre dossier.

L'adéquation entre les actions portées par l'association et les moyens humains mobilisés sera analysée dans le cadre de l'appréciation de votre candidature.

3. Les principes de fonctionnement : le rôle d'une Communauté French Tech

Le partenariat entre la Mission French Tech et le réseau French Tech constitue une alliance inédite entre les pouvoirs publics et l'écosystème d'innovation.

Porter le label « Communauté French Tech » implique le respect de principes de fonctionnement qui engagent de manière réciproque la Mission French Tech et les Communautés French Tech.

La Mission French Tech s'appuie sur son réseau de Communautés pour organiser des événements et des opérations de communication ou d'information à destination des start-up et scale-up de son territoire.

A ce titre, les Communautés French Tech constituent un réseau permettant de :

- Mettre en avant l'attractivité de l'écosystème local, notamment en mettant en avant un secteur tech particulièrement développé sur le territoire, dans le cadre d'événements ou d'actions ;
- Participer à des actions collectives pour renforcer les synergies entre les acteurs tech du territoire (Capitales, Communautés, acteurs publics de l'écosystème, etc.).

Les Communautés constituent un échelon essentiel pour le réseau French Tech. A ce titre, et au-delà du projet de l'association pour les trois années de labellisation, l'ensemble des structures French Tech d'un même territoire (Capitales et Communautés) sont invitées à mener une réflexion conjointe sur les leviers de développement de l'écosystème tech local. A l'issue de cette réflexion menée par les associations labellisées, l'élaboration d'une feuille de route territoriale conjointe permettra à la Mission French Tech d'avoir de la visibilité sur les synergies envisagées par les structures labellisées au sein d'un même territoire. Elle sera transmise à la Mission French Tech dans un délai de trois mois après l'annonce des structures labellisées⁴.

Cette feuille de route territoriale conjointe doit permettre de renforcer la structuration du réseau et la relation entre les Capitales et les Communautés French Tech.

Les Communautés labellisées concluront une convention d'objectifs pluriannuelle avec la Mission

⁴La feuille de route territoriale conjointe ne concerne que les Capitales avec des Communautés French Tech de rattachement, constituant une zone de rayonnement.

French Tech pour fixer le cadre du partenariat entre l'Etat et les associations labellisées.

II. LE TERRITOIRE DE VOTRE COMMUNAUTÉ

1. Présentation du territoire de votre Communauté French Tech

Une Communauté French Tech est située sur une zone géographique sur laquelle les acteurs de la tech ont l'ambition de porter un projet collectif autour des enjeux propres au territoire ou d'un secteur tech clé à mettre en avant et vecteur d'attractivité territoriale.

La deuxième étape de votre candidature est de nous présenter le territoire que votre Communauté French Tech souhaite représenter.

Le nom de votre Communauté French Tech

Votre Communauté French Tech doit avoir un nom qui sera utilisé dans le cadre de la labellisation.

Nous vous invitons à indiquer dans votre candidature le nom que vous souhaiteriez utiliser pour votre Communauté French Tech. Le nom de votre Communauté French Tech devra être en français et correspondre au territoire géographique que vous souhaitez représenter, sans mention de nombre.

Le nom des Communautés French Tech est soumis à la validation de la Mission French Tech lors de l'instruction des dossiers, en cohérence avec l'utilisation de la marque d'Etat « La French Tech ».

Périmètre géographique de votre Communauté French Tech

C'est le cœur du territoire qui sera animé par votre Communauté French Tech. Celui-ci peut être à l'échelle d'une ville, d'un département ou d'un territoire géographique plus large. Votre dossier précisera le périmètre géographique de la Communauté French Tech que vous souhaitez représenter.

Si vous souhaitez représenter plusieurs sites ou une vaste zone géographique, il est recommandé de candidater au label de Capitale French Tech.

2. Dynamisme de votre territoire

Pour pouvoir prétendre au label « Communauté French Tech », votre candidature doit faire état du dynamisme d'un écosystème tech émergent sur votre territoire et d'une volonté locale de se fédérer autour d'enjeux communs ou d'un secteur tech clé⁵. La période de référence porte sur les 3 dernières années (2023-2025).

Le dynamisme du territoire sera analysé selon les éléments présentés ci-dessous.

Le but de cette présentation est de permettre à la Mission French Tech d'apprécier le dynamisme de votre territoire et l'effet levier que pourrait apporter à votre écosystème l'octroi du label de « Communauté French Tech ».

Portrait de votre écosystème

À quoi ressemble l'écosystème tech de votre territoire ?

Nous vous invitons à dresser un portrait de votre écosystème mettant en valeur le potentiel de votre territoire en

⁵ Plusieurs secteurs tech clés peuvent être mis en avant, la pertinence des secteurs mis en avant sera analysée dans le cadre de votre candidature.

tant qu'écosystème émergent (ex : nombre de start-up et de scale-up sur le territoire, le ou les principaux secteurs tech clé identifiés sur votre territoire, nombre de structures d'accompagnement tels que les incubateurs, les accélérateurs ou les pôles de compétitivité, les événements tech à portée régionale, nationale ou internationale se déroulant sur votre territoire, etc.).

Les données transmises doivent être fiables et sourcées.

À noter : les données transmises doivent concerner votre écosystème dans son ensemble, au-delà des adhérents de votre structure ou des événements organisés par votre structure.

3. Soutien de votre écosystème (uniquement pour les candidats présélectionnés)

Un des objectifs de l'action publique French Tech est d'encourager les synergies afin d'intensifier la collaboration entre les différents acteurs d'un écosystème. Ainsi, les structures candidates doivent recevoir des soutiens permettant d'attester leur bon ancrage au sein de leur écosystème territorial.

Vous devez pouvoir témoigner du soutien par des lettres de soutien de 10 acteurs (minimum) de votre écosystème selon la répartition suivante :

- A minima 5 entrepreneurs reconnus⁶ dont au moins une entreprise lauréate d'un des programmes de la Mission French Tech issue de votre territoire (French Tech 120/Next40, French Tech 2030, French Tech Tremplin) est recommandé ;
- Un panel varié d'acteurs publics et privés pouvant être des :
 - o Collectivités territoriales (Département, Métropole, Région, etc.) ;
 - o Structures d'accompagnement (incubateurs, accélérateurs) ;
 - o Investisseurs ;
 - o Pôles de compétitivité ;
 - o Universités, grandes écoles, pôles universitaires d'innovation, organismes nationaux de recherche, instituts de recherche technologique et instituts pour la transition énergétique, Carnot ;
 - o Laboratoires de recherche ;
 - o Organismes d'événements tech majeurs, etc.

Un modèle de lettre de soutien se trouve en annexe 2.

Les lettres signées seront à transmettre à la Mission French Tech, par les candidats présélectionnés, à l'issue de la phase de pré-sélection. Elles devront être datées, au plus tôt, de la date de notification de la pré-sélection.

⁶ Les entrepreneurs apportant leur soutien doivent *a minima* avoir réalisé une série A ou diriger une entreprise créée il y a plus de 3 ans. Par ailleurs, ils ne peuvent pas être membre du *board* de la structure proposant sa candidature.

III. L'ACTION DE VOTRE COMMUNAUTE : PROJET DE LA COMMUNAUTE ET FINANCEMENT

1. Bilan de vos actions passées

Pour les structures disposant d'un bilan d'activité, les actions et stratégies de votre structure sur la période 2023-2025 seront prises en compte dans l'instruction de votre candidature.

2. Projet de la Communauté

Les Communautés French Tech organisent des actions et des événements locaux permettant de répondre à des enjeux spécifiques ou de mettre en avant un ou plusieurs secteurs tech clés.

Une Communauté French Tech doit être active sur son territoire pour pouvoir être identifiée comme point d'entrée sur le réseau French Tech par les entrepreneurs et les acteurs locaux de l'écosystème.

a) Présentation de votre projet d'association en tant que Communauté French Tech

Vous devez présenter un projet de Communauté French Tech qui constitue la stratégie qui sera menée pendant les trois années de labellisation. Votre projet de Communauté devra indiquer :

- Vos enjeux et objectifs stratégiques sur la période de labellisation (3 ans) ;
 - enjeux propres au(x) territoire(s) sur lequel (lesquels) vous souhaitez vous positionner en tant que Communauté French Tech ou du secteur tech clé que vous souhaitez mettre en avant au titre de l'attractivité de votre territoire ;
 - les partenaires et les moyens (notamment les financements publics et privés) que vous allez solliciter pour mener vos actions et répondre aux besoins de votre écosystème durant la période de labellisation ;
- La déclinaison de ces objectifs en année 1⁷.

Les actions menées par les Communautés French Tech doivent contribuer à la politique publique en faveur des start-up et des scale-up. Conformément à la feuille de route de la Mission French Tech et aux spécificités propres à chaque territoire, **les projets de Communauté présentés dans le cadre du présent appel à candidatures** doivent s'articuler autour des objectifs suivants :

- Soutenir l'accès des start-up à la commande publique et à l'achat privé, dans le sillage de l'initiative « Je Choisis la French Tech » ;
- Mettre en avant un secteur tech clé du territoire renforçant l'attractivité territoriale, notamment auprès des fonds d'investissement ;
- Participer au renforcement de la souveraineté et de la compétitivité technologique de l'écosystème tech français en menant des actions autour des enjeux majeurs pour les entreprises d'innovation (innovation comme vecteur de souveraineté, déploiement de l'intelligence artificielle, industrialisation, liens avec la recherche, etc.).

⁷ Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

b) Présentation d'une feuille de route territoriale conjointe avec les Capitales de référence et autres Communautés de rattachement

Une feuille de route territoriale conjointe, construite avec la Capitale French Tech de référence et les autres Communautés de rattachement, devra être présentée à la suite de la labellisation de votre Communauté French Tech.

Cette feuille de route territoriale a vocation à fixer le cadre de la collaboration du réseau French Tech sur votre territoire pour les 3 années de la labellisation.

A noter : la feuille de route territoriale conjointe, à élaborer avec la Capitale de référence et les autres Communautés French Tech du territoire, **n'est pas à intégrer au dossier de candidature** mais doit faire l'objet d'une réflexion entre la Capitale et les Communautés French Tech labellisées, à l'annonce des résultats des appels à projets de labellisation⁸.

3. Financement de vos projets annuels

Au cours de la période de labellisation, la Mission French Tech pourra participer au financement de votre projet d'actions annuel, dans la limite des crédits dont elle dispose.

A cette fin, chaque année, vous êtes invité à adresser à la Mission French Tech, selon des modalités et un calendrier qui seront ultérieurement communiqués, une demande de subvention relative à la réalisation de ces actions s'inscrivant dans le cadre des activités ayant justifié la labellisation de Communauté French Tech.

La conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuelle ne vaut pas engagement de l'Etat à verser une subvention à la Communauté French Tech⁹ durant les trois années de la labellisation.

⁸ Elle devra être transmise dans les trois mois suivants l'annonce des lauréats.

⁹ L'attribution d'une subvention est assujettie à la disponibilité des crédits dans le cadre du vote de la loi de finances.

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Calendrier

La sélection des lauréats du présent appel à projets se déroule en deux phases :

- **Une phase de pré-sélection** au cours de laquelle l'ensemble du dossier sera communiqué à la Mission French Tech, à l'exception des lettres de soutien :
 - La date limite pour le dépôt de dossier est le **15 février 2026 à 23h59 CET** ;
 - Les candidats présélectionnés seront informés fin mars ;
- **Une phase de sélection finale** au cours de laquelle les candidats présélectionnés transmettront à la Mission French Tech les lettres de soutien :
 - Les candidats présélectionnés seront invités à transmettre leurs lettres de soutien¹⁰ à la Mission French Tech jusqu'au **15 avril 2026 à 23h59 CET** ;
 - C'est à l'issue de cette phase finale que l'instruction des dossiers sera finalisée et les lauréats de l'appel à projets annoncés.

Les résultats seront annoncés fin avril 2026 (*date prévisionnelle*).

La labellisation est valable pour une durée de 3 ans (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028).

2. Comment candidater ?

Pour candidater, vous devez répondre à l'appel à projets « Devenir une Communauté French Tech 2026-2028 » sur la plateforme Démarches simplifiées.

Aucun envoi de dossier par email ne sera étudié.

Le contenu du dossier de candidature est détaillé en annexe et repris dans le formulaire publié sur la plateforme Démarches simplifiées.

3. Processus de sélection

Une fois le projet déposé et son éligibilité vérifiée, un Comité de pré-sélection évaluera l'ambition, la qualité et les conditions de réalisation du projet de la structure candidate ainsi que la pertinence géographique de la candidature, pour accorder une labellisation pour 3 ans.

Ce comité de pré-sélection est composé de membres de la Mission French Tech. D'autres services de l'État ainsi que des personnalités qualifiées pourront être sollicités dans le cadre de l'évaluation des projets.

Une audition des candidats pourra être réalisée dans le cadre du processus.

Les candidats présélectionnés seront informés par la Mission French Tech ; elles devront, ensuite, faire signer et transmettre leurs lettres de soutien de l'écosystème pour finaliser l'attribution du label de « Communauté French Tech ».

¹⁰Les lettres de soutien devront être datées, au plus tôt, de la date de la notification de la présélection du candidat

Seule la Mission French Tech peut octroyer le label « Communauté French Tech », qui donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuelle. Aucun transfert de label n'est possible entre associations.

En cas de liquidation ou de perte de label de la Communauté French Tech sélectionnée, un appel à projets local pourra être ouvert, par la Mission French Tech, pour identifier une nouvelle structure en capacité d'être labellisée sur le territoire.

4. FAQ

La FAQ se trouve en ligne à l'adresse suivante :

<https://docs.numerique.gouv.fr/docs/646c2deb-9d96-4038-b4ce-89fc8b2e1322/>

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter :
ft.reseau@finances.gouv.fr et ft.communityfund@finances.gouv.fr

ANNEXE 1 : PROCESSUS DE DÉLABELLISATION

Le Label «Communauté French Tech » est délivré par l'État pour une durée de 3 ans. Les Communautés French Tech s'exposent, toutefois, au retrait du label dans les cas suivants :

- Non-respect des engagements généraux (cités à l'annexe 4 du présent appel à projets)
- En cas de non-respect des principes de fonctionnement énoncés dans le présent appel à projets (page 10) ;
- En cas d'usage non conforme ou trompeur de la charte graphique de la Mission French Tech.

Le non-respect des engagements ou le manquement au règlement de labellisation peut être constaté par la Mission French Tech, ou faire l'objet d'une alerte circonstanciée par un membre d'une Capitale French Tech, d'une Communauté French Tech ou de l'écosystème à l'adresse ft.reseau@finances.gouv.fr et ft.communityfund@finances.gouv.fr

Procédure de retrait du label French Tech

Une fois l'alerte reçue, et analysée par la Mission French Tech, le processus s'enclenche selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Mise en garde

La Mission French Tech prend contact avec la Communauté French Tech pour faire état du manquement constaté et apporter une action correctrice immédiate.

Étape 2 : Médiation

Un membre de l'instance de gouvernance ou le Président/la Présidente sont entendus dans un format collectif (« collège de médiateurs ») incluant une autre Communauté French Tech et, au moins, un membre de l'équipe de la Mission French Tech. Cette étape vise à exprimer un rappel des engagements pris en tant que Communauté French Tech, à inciter à une prise de conscience et à l'élaboration d'une action correctrice selon un calendrier *ad hoc*.

Étape 3 : Délabellisation

En cas d'absence de mise en œuvre de l'action correctrice dans le calendrier convenu, un collège élargi de médiateurs, composé de 3 Présidents de Communautés French Tech et 2 représentants de la Mission French Tech, se réunit pour évaluer la situation et émettre un avis. La Mission French Tech décide du retrait du label French Tech sur avis consultatif du collège. Cette décision est, ensuite, notifiée par écrit, par la Mission French Tech, à la Communauté concernée.

Conséquences d'un retrait de label

Voici une liste non exhaustive des conséquences liées au retrait du label « Communauté French Tech » :

- La structure ne pourra plus utiliser son nom de Communauté French Tech ni utiliser les logos et la charte graphique associés ;
- La structure ne pourra plus participer aux travaux de réflexion autour de la stratégie nationale en faveur des start-up et scale-up, animés par la Mission French Tech.

Liquidation de la structure labellisée

En cas de cessation d'activité de la structure labellisée, le processus de labellisation pourra être relancé localement, sur décision de la Mission French Tech, afin de pouvoir labelliser une autre organisation.

ANNEXE 2 : EXEMPLE DE LETTRE DE SOUTIEN (DOCUMENT À SIGNER)

A TRANSMETTRE EN CAS DE PRE-SELECTION LE 15 AVRIL 2026 AU PLUS TARD

LETTRE DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ

_____ [Nom de la Communauté] _____

Je soussigné [Prénom, Nom, Poste, Nom de la start-up / structure / collectivité, Numéro SIREN pour les entreprises] atteste, par la présente, soutenir la candidature de [Nom de la Communauté].

J'atteste de la bonne compréhension de cet engagement qui implique que :

- Je suis aligné avec les orientations prises par l'association [NOM DE LA STRUCTURE CANDIDATE] pour la période 2026-2028 ;
- J'entends constituer un soutien de l'association [NOM DE LA STRUCTURE CANDIDATE] tout au long de la période de labellisation.

Par ailleurs, je suis conscient(e) que mon soutien à la Communauté French Tech pourra être affiché publiquement, avec mon Prénom, Nom, Nom et logo de ma start-up / structure / collectivité.

Fait à :

Nom :

Le :

Signature :

Cachet de la structure :

: en cochant cette case, vous affirmez que votre start-up/structure est immatriculée sur le territoire de la Communauté candidate.

ANNEXE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

POUR LA PHASE DE PRE-SELECTION

IDENTIFICATION ET PRESENTATION DE LA STRUCTURE CANDIDATE : CHECK-LIST

Contact

- Nom, fonction et coordonnées de la personne en charge du dépôt de dossier ;
- Nom, fonction et coordonnées du second contact

Votre structure

- Raison sociale de la structure ;
- Numéro SIRET ;
- Statuts de votre structure ;
- Présentation de votre structure et de son organisation (date de création, etc.);
- Relevé d'identité bancaire (documents à charger) ;
- Présentation et liste des membres de l'instance de gouvernance ;
- Coordonnées du contact référent de la Communauté ;
- Nombre d'adhérents.

Territoire de votre Communauté

- Nom de votre Communauté French Tech ;
- Périmètre géographique de votre Communauté French Tech.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE : CHECK-LIST

Le dossier de candidature sera à renseigner directement dans le formulaire Démarches simplifiées. Le cas échéant, le chargement de documents complémentaires peut être prévu.

Dynamisme territorial du périmètre géographique de votre Communauté

Un portrait de votre écosystème permettant d'apprécier le dynamisme de votre écosystème. Ex :

- Historique de l'écosystème ;
- Secteurs tech du territoire ;
- Nombre de start-up/scale-up ;
- Nombre de structures d'accompagnement et actions communes ;
- Evènements se situant dans le périmètre géographique de votre structure, etc.

Actions passées de votre association (10 pages maximum – document à charger)

Bilan de vos actions passées sur la période 2023-2025 pour les structures disposant d'un bilan d'activité (documents à charger).

Projet de votre Communauté French Tech

La présentation de votre projet d'association, pour la labellisation 2026-2028, comprend :

- Vos objectifs stratégiques et actions prévues sur la période de labellisation (3 ans) :
 - enjeux propres au(x) territoire(s) sur lequel (lesquels) vous souhaitez vous positionner en tant que Communauté French Tech ou du secteur tech clé que vous souhaitez mettre en avant au titre de l'attractivité de votre territoire ;
 - les partenaires et les moyens (notamment les financements publics et privés) que vous allez solliciter pour mener vos actions et répondre aux besoins de votre écosystème durant la période de labellisation.
- Actions prévues en 2026 – déclinaison détaillée de ces objectifs en année ¹¹ ;
- Le budget prévisionnel associé en année 1 (*modèle excel à charger*).

POUR LA PHASE DE SELECTION FINALE

Les lettres de soutien à la candidature, selon le modèle prévu à l'annexe 2.

¹¹Un bilan et une actualisation annuelle de la stratégie seront, par la suite, demandés pour chaque année de labellisation (2027 et 2028).

ANNEXE 4 : CHARTE D'ENGAGEMENT DES STRUCTURES LABELLIÉES

L'octroi du label traduit la reconnaissance par la Mission French Tech de l'engagement des associations labellisées « Communauté French Tech » et de leur rôle dans la dynamique de la French Tech.

Le label French Tech est un label octroyé par l'administration publique. Seule la Mission French Tech est habilitée à identifier et à l'octroyer. Le label ne peut faire l'objet d'aucun transfert.

En tant que détentrices de ce label, les Communautés doivent se conformer aux exigences suivantes :

- Répondre à un objet d'intérêt général, c'est-à-dire ne pas être fondée sur une cause ou pour un objet interdit, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ;
- Présenter un mode de fonctionnement démocratique (par exemple, avoir des réunions régulières des instances dirigeantes) ;
- Respecter des règles de nature à garantir la transparence financière, c'est-à-dire tenir des comptes, établir un budget annuel ;
- Signaler toute situation susceptible d'être à l'origine d'un conflit d'intérêt auprès de la Mission French Tech ;
- Respecter les principes de fonctionnement ainsi que le règlement de la labellisation et se voir, à défaut, soumis à une procédure de délabellisation ;
- Informer la Mission French Tech de tout changement de situation de l'association (par exemple, mise à jour des contacts et statuts de l'association).

Répondre à un objet d'intérêt général

Pour répondre à un objet d'intérêt général, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Justifier d'une gestion désintéressée et ne pas poursuivre de but lucratif pour les actions menées dans le cadre du label French Tech ;
- Être ouvert à tous sans discrimination ;
- Présenter des garanties suffisantes au regard du respect des libertés individuelles, c'est-à-dire ne pas avoir pour but de porter atteinte à l'intégrité de la France et à la forme républicaine du gouvernement ;
- L'action de l'association ne doit pas se limiter à la défense du seul intérêt collectif de vos membres.

Conformément à la logique d'une labellisation d'Etat, les projets présentés et les actions menées doivent s'inscrire dans une logique d'impact compte tenu des grands enjeux énergétiques, climatiques et sociaux de notre époque. Les structures labellisées par la Mission French Tech doivent avoir pour ambition de participer à la transformation de la société dans une dynamique positive.

Présenter un mode de fonctionnement démocratique

Le fonctionnement de l'association peut être considéré comme *démocratique* si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- L'assemblée générale se réunit régulièrement, au moins 1 fois par an ;
- Les membres à jour de leurs obligations (notamment de leurs cotisations) disposent d'un droit de participation effective à l'assemblée générale et d'un droit de vote ;
- Les documents nécessaires à leur information leur sont communiqués selon les conditions prévues par les statuts ou le règlement intérieur ;
- Au moins la moitié des membres chargés de l'administration ou de la direction est élue par l'assemblée générale ;
- Le renouvellement régulier des membres chargés de l'administration ou de la direction et le rapport annuel d'activités sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Respecter les règles garantissant la transparence financière

La transparence financière est considérée comme respectée si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Un budget annuel et des états financiers ou, éventuellement, des comptes, est établi ;
- Le budget annuel, les états financiers ou les comptes sont communiqués aux membres dans les délais prévus par ses statuts ;
- Ces documents sont soumis à l'assemblée générale pour acceptation.

La publicité et la communication des documents budgétaires et comptables aux autorités publiques sont effectuées conformément à la réglementation.

Signaler toute situation susceptible d'être à l'origine d'un conflit d'intérêts

Pour garantir l'intégrité des actions menées sous le label, les structures labellisées s'engagent à porter à la connaissance de la Mission French Tech tout élément pouvant constituer un conflit d'intérêts, aussi bien pendant la procédure de labellisation (candidature, phase de sélection...) qu'après l'octroi du label. Cela inclut, notamment :

- Les liens personnels, professionnels ou financiers susceptibles d'influencer la neutralité ou l'indépendance des actions menées par la structure sous le label ;
- Les situations dans lesquelles un dirigeant ou membre de l'équipe de la structure labellisée détient des intérêts personnels, professionnels ou financiers au sein d'une organisation susceptible de bénéficier directement ou indirectement du soutien de la Mission French Tech ;
- Toute autre situation pouvant nuire à la transparence et à l'intégrité des actions entreprises sous le label French Tech.

La structure s'engage à signaler toute situation de conflit d'intérêts dans les plus brefs délais afin de permettre à la Mission French Tech de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Respecter les principes de fonctionnement et le règlement de la labellisation

Les structures labellisées s'engagent à avoir pris connaissance de la procédure de délabellisation telle

que décrite à l'annexe 1 de l'appel à projets. Les structures labellisées s'exposent au retrait du label, dans les cas suivants :

- En cas de non-respect des obligations figurant dans la présente charte d'engagements ;
- En cas de non-respect des principes de fonctionnement énoncés dans les appels à projets ;
- En cas d'usage non conforme ou trompeur de la charte graphique de la Mission French Tech.

En cas de non-respect de ces engagements, la Mission French Tech pourra engager une procédure de retrait du label.

Informez la Mission French Tech de tout changement de situation

Les structures labellisées s'engagent à tenir informée immédiatement la Mission French Tech de toute mise à jour concernant les contacts ou les informations essentielles relatives au fonctionnement de l'association. Cela inclut, notamment :

- Tout changement au sein du *board* de la structure labellisée, formalisé, le cas échéant, par un procès-verbal de modification à transmettre aux équipes de la Mission French Tech ;
- Toute modification concernant l'identité ainsi que les coordonnées des membres de la structure, dont les interlocuteurs quotidiens de la Mission French Tech.

Ces modifications doivent être communiquées sans délai à la Mission French Tech.